

CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET EN BCD-ANNEE

Cette charte a pour but de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique. Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur. Elle est simplifiée pour qu'elle soit comprise par les plus jeunes. Celle-ci sera expliquée aux élèves lors de la première séance en BCD.

Accès à l'outil informatique à partir du 03.11.16 sur inscription préalable auprès de la responsable BCD.

1- Champs d'application de la charte :

Les règles ci-dessous s'appliquent à toute personne, élève, enseignant et personnel de l'école autorisée à utiliser les moyens informatiques à usage pédagogique à la BCD de l'école.

L'élève qui utilise les technologies de l'information et de la communication (encyclopédie et/ou Internet) doit le faire de façon raisonnée pour produire des documents, pour effectuer des recherches qui lui sont utiles dans le cadre scolaire.

2- Règles de gestion du réseau :

Le réseau est géré par un administrateur. Il s'occupe des comptes des utilisateurs. Il fait tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques. Il peut fermer les comptes des utilisateurs s'il a des raisons de penser que les règles ci-dessous ne sont pas respectées.

L'administrateur se réserve le droit de contrôler les comptes des utilisateurs qui ne sont que des outils de travail : ils ne doivent pas contenir de données personnelles (photos, musique, ...)

Chaque utilisateur a un compte informatique (nom ou numéro d'utilisateur et un mot de passe) qui lui permet de se connecter. Ce compte est nominatif et personnel. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite.

3- Le respect du droit :

L'utilisation de ces outils doit respecter certaines règles que l'on appelle « déontologie » :

3.1 : Je respecte les autres utilisateurs et leur vie privée : pas d'injures, pas de diffamation. Je ne porte pas atteinte aux utilisateurs par l'intermédiaire de textes, photos ou images choquantes.

3.2 : J'utilise mon compte et non celui d'une autre personne. Je déconnecte mon poste à la fin de mon travail.

3.3 : Je n'accède pas aux informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation.

3.4 : Je ne déplace ni ne débranche les ordinateurs.

3.5 : J'utilise les moyens d'impression raisonnablement : je ne gâche pas le papier. Un abus d'utilisation de l'imprimante constaté par le professeur en charge pourrait faire l'objet d'une facturation (0,40€ / page).

3.6 : Je dois utiliser l'outil informatique dans le seul but pédagogique : exposés, recherches pour la classe sur un sujet donné, connu des professeurs en charge.

3.7 : Je dois utiliser un vocabulaire bien précis et adapté à ma recherche.

3.8 : Je dois vérifier la pertinence et la véracité des données qui me sont transmises.

3.9 : Je dois reconnaître et respecter la propriété intellectuelle des informations que je trouve.

3.10 : Lors d'une recherche Internet, je dois demander l'autorisation à mon professeur et lui assurer que je ne consulte pas des sites tendancieux qui seraient un danger intellectuel et moral pour moi, mes camarades et l'école.

3.11 : Je dois soumettre le résultat de mes recherches à mon professeur.

3.12 : Le professeur en charge a toute autorité pour m'interdire l'utilisation de l'outil d'information si celle-ci est détournée à des fins personnelles et/ou douteuses.

3.13 : Le professeur en charge a toute autorité pour m'exclure du groupe de travail si je ne respecte pas les règles citées ci-dessus et pour me sanctionner. La sanction pouvant être : la simple réprimande, la punition, la communication des faits aux parents, l'avertissement de discipline et de travail, l'exclusion du cours temporairement ou définitivement.

Je m'engage sur l'honneur à respecter ces règles d'utilisation de l'outil d'information et de communication dans le cadre scolaire.

Nom, prénom de l'élève :

Classe :

Date :

Signatures obligatoires de l'élève ET des parents :